



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Séminaire des élus de l'arrondissement de Montargis sur les leviers d'accompagnement de la transition écologique

Le 29 janvier 2024 à Lorris

Introduction de la réunion

par Monsieur le Sous-Préfet de Montargis,

Les objectifs du séminaire

- Aborder les solutions pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets,
- Dresser un panorama des dispositifs d'accompagnement,
- Saisir les opportunités offertes par le Fonds Vert et autres dispositifs,
- Montrer des exemples de réalisations de projets accompagnés et/ou aidés

Le programme

Les leviers d'actions sur 3 domaines :

- 1. La mobilité*
- 2. La rénovation énergétique des bâtiments*
- 3. La renaturation*

Séquence 1.

Les mobilités durables

Le témoignage sur le schéma cyclable par M. DIGEON,
maire de Montargis et vice-président des mobilités à la
communauté d'agglomération de Montargis



Séminaire du 29 janvier 2024

**REALISATION du SCHEMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS
de
AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING**



Ambition de porter une politique cyclable

- Approbation d'un Plan Local d'Urbanisme Habitat et Déplacements (PLUiHD) en février 2020
 - Approbation du schéma directeur des modes actifs en décembre 2021 avec la réalisation à terme de 21 lignes
-

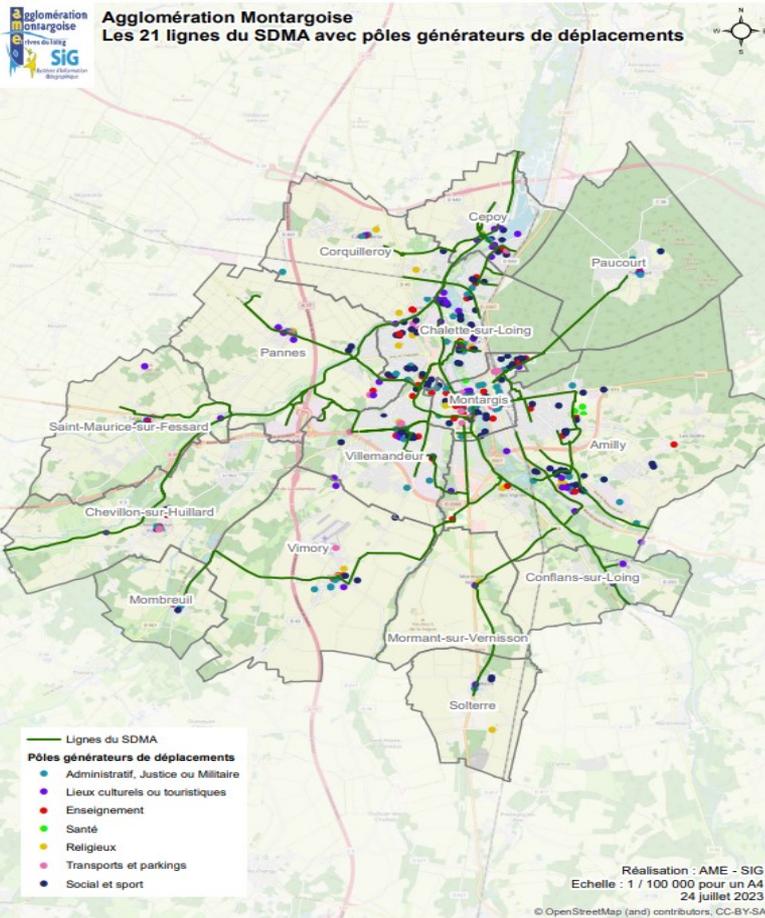
DEMARCHE

- S'appuyer sur un **partenariat élargi** avec les acteurs de la mobilité : SNCF, Région Centre - Val de Loire et Département du Loiret, PETR Gâtinais Montargois, communes, entreprises, associations d'usagers
 - Mettre en place une **concertation** de la façon la plus **collaborative** possible afin de faire participer les habitants
-

OBJECTIFS du SCHEMA

- **Structurer un réseau cyclable et pédestre continu et sécurisé autour de la dorsale de la véloroute Scandibérique**
 - **Favoriser les déplacements utilitaires**, notamment en direction des pôles d'activités administratives, industrielles, commerciales et de santé, centres-villes et centres-bourgs, établissements scolaires et culturels
 - **Développer l'usage du vélo pour les habitants**, en lien avec les politiques publiques : **Action Cœur de Ville et QPV**
 - Proposer des aménagements reliant les différents tronçons déjà aménagés et **renforcer les liaisons douces** en s'appuyant sur la trame verte et bleue du territoire en faveur du développement du tourisme
 - **Améliorer l'offre de stationnements et de services**
-

PROGRAMME d' ACTIONS





COMMENT FINANCER

- Financements régionaux avec le Contrat Régional de Solidarité Territoriale
 - Mais surtout les **Appels à Projets** lancés par l'ETAT pour lesquels l'Agglomération Montargoise a déjà été lauréate pour des pistes cyclables et des passerelles
-



APPEL TERRITOIRES CYCLABLES

- Agglomération Montargoise, lauréate pour le financement de la totalité de son schéma directeur des modes actifs : 27 intercommunalités lauréates sur 128 candidatures
 - Nature des investissements éligibles : Aménagements des pistes cyclables et voies vertes, signalétique, stationnements et services dont stations de gonflage
 - Montant des investissements éligibles : **13 709 685 €**
 - Montant de la subvention Etat pour un taux de subvention de **50%** : **6 854 842 €**
 - Durée : **6 ans**
 - **64** Km réalisés de pistes cyclables bidirectionnelles et de voies vertes pour ce programme
 - **185** km réalisés de pistes cyclables bidirectionnelles et de voies vertes à la fin du programme :
 - Soit **environ 3 ml /hab** pistes cyclables et voies vertes
 - Soit un coût **environ 38 € /an/hab**
-

Séquence 1.

Les mobilités durables

Les dispositifs d'accompagnement par Julien OLIVIER,
de la DREAL Centre-Val de Loire et les mesures du
Fonds Vert avec Virginie LONGEVILLE de la DDT du
Loiret

CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Séminaire des élus du Loiret

29 janvier 2024 à Lorris
31 janvier 2024 à Dadonville
5 février 2024 à Semoy

*Julien OLIVIER : DREAL Centre-Val de Loire - Orléans
Véronique SAMUEL : Cerema Normandie Centre – Agence de Blois
Cellule régionale d'appui France Mobilités Centre-Val de Loire*

PRÉSENTATION DE LA CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS

Qui sont les partenaires de la cellule ?



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



agence nationale
de la cohésion
des territoires



PRÉSENTATION DE LA CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS

Quelles sont les actions de la cellule auprès des collectivités ?

- Accompagner les candidats aux appels à projets dans le cadre du pré-dépôt
→ AAP AVELO3
- Participer au comité de sélection régional de l'AAP FMA
- Accompagner les collectivités locales dans la réalisation et/ou les réflexions autour de leurs projets de mobilités (appui technique et recherche d'appuis financiers)
- Répondre aux différentes sollicitations des collectivités

Quel type d'évènements organise la cellule ?

- Le 30 juin 2023 : Webinaire sur le covoiturage
- Le 12 décembre 2023 : Journée France Mobilités au LAB'O à Orléans « Piétons, vélos, voitures, quelle cohabitation ? »



Quels sont les dispositifs d'ingénierie et d'appui financier ?

- DREAL
- ADEME
- Cerema
- ANCT
- Banque des Territoires

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/francemobilites/>

Fonds Mobilités Actives (plan Vélo & Marche 2023-2027)

- Appel à projets (AAP):
 - Financement d'infrastructures cyclables (pistes cyclables et voies vertes)
 - AAP 7 en cours : clôture dépôt des dossiers le 8/03
 - www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-amenagements-cyclables2024
- Appel à programmes « territoires cyclables » (AAT)
 - Accompagnement sur longue durée (5/6 ans)
 - Réalisation du schéma directeur cyclable
 - Lancement du 2^e AAT prévu en avril

Pôles d'échanges multimodaux en milieux ruraux et mobilités innovantes

- 3 modes de transports dont 1 collectif et 1 actif
- Projets alternatifs à l'autosolisme ou permettant de réduire émissions des gaz à effet de serre

Fonds Vert

- Covoiturage
 - Financement d'études, d'infrastructures et de campagnes d'incitations financières
 - Taux : entre 20 et 50 %
 - www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-covoiturage
 - Instruction : DREAL en lien avec DDT et CRA
- Mobilités durables en zones rurales
 - Territoires éligibles : tous les EPCI sauf OM et AME, Région en tant qu'AOML
 - CC non AOM : délégation de compétences nécessaire
 - Financement de stratégie mobilité / PDMS / Création de service de mobilité
 - Taux : 50 % pour CC AOM, 20 % pour autre porteur de projet
 - www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-vert-3-mobilites-rurales
 - Instruction DDT en lien avec DREAL et CRA

Lancement de BLABLACAR DAILY sur la CC Terres du Val de Loire

Expérimentation sur une année

Objectif : modifier les habitudes de déplacement et développer de nouvelles pratiques dans les trajets du quotidien domicile-travail

0,50 € / passager grâce au soutien de la CC TVL

Projet financé à 50 % par FV covoiturage



TERRES DU VAL DE LOIRE

Blablacar Daily

Les Terres du Val de Loire soutiennent vos covoiturages

Conducteurs, Conductrices

100€ de Prime Covoiturage*

Passagers, Passagères

Au moins 10 trajets offerts

*Prime de 100€ par mois et par conducteur

*Prime de 100€ par mois et par conducteur

TERRES DU VAL DE LOIRE

Appels à projets

AAP AVELO3 :

Axe 1 : le soutien à la construction d'une politique cyclable via le financement d'études

Axe 2 : le soutien à l'expérimentation de services vélo dans les territoires

Axe 3 : le soutien à l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire

Axe 4 : le soutien au recrutement d'un chargé de mission vélo / mobilités actives pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

AAP marche du quotidien :

Axe 1 : Soutenir des études stratégiques des territoires en faveur de l'intégration de la mobilité piétonne dans leurs politiques publiques

Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de projets d'aménagement d'espaces publics en faveur de la marche

Axe 3 : Soutenir l'animation et la communication de politiques de mobilité piétonne

Autres dispositifs de soutien

- Mobilités actives, partagées et solidaires : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action
- Plans de mobilité simplifiés, schémas directeurs des modes actifs
- Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés

Toutes les informations de l'ADEME ici :

Les aides : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>

Les actualités : <https://www.ademe.fr/direction-regionale/centre-val-de-loire/>

La librairie : <https://librairie.ademe.fr/>



Source : PNR de la Brenne

La Navette autonome entre Mézières-en-Brenne, Paulnay, Azay-le-Ferron et Martizay

- De juillet à décembre 2022
- 7 places assises / 1250 personnes transportées
- Enquête entre septembre et octobre 2022 :
 - 79 % des répondants ont affirmé « ne se déplacer qu'en voiture pour leurs trajets entre 1 et 10 km »
 - 67 % se disent « prêts à changer leur manière de se déplacer »

Dispositifs Cerema :

1) Offre de service

Espace public et voirie urbaine

+

Connaissance, modélisation et
évaluation de la mobilité

+

Politiques et services de mobilité

+

Espace public et voirie urbaine

-

Sécurité routière et des déplacements

+

Systemes de transports intelligents,
trafics et régulation

+

Conception et aménagement de la voirie et des
espaces publics

Favoriser la marche et le vélo

Accessibilité universelle des espaces publics

Transports collectifs et intermodalité

Multimodalité sur voies structurantes

Optimisation de l'éclairage et de la lumière

<https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilites>

2) Appel à partenariat

→ **AAP covoiturage** : Aider les collectivités à mettre en place une stratégie ensemble pour le développement du covoiturage du quotidien en actionnant plusieurs leviers (infrastructures, services, animation) de façon cohérente et concertée.

- Réalisation d'une ou plusieurs phases de la stratégie
- Prise en charge de 40 % du coût de l'étude par le Cerema

<https://www.cerema.fr/fr/activites/actions-partenariat/s-organiser-massifier-pratique-du-covoiturage>

3) Offre spéciale « Adhérents »

→ **Mobilité** :

- Mobilisation du réseau 2ndaire pour maillage cyclable
- Structure : piste cyclable avec matériaux innovants
- Développement et gestion des aménagements cyclables / Auscultation des réseaux cyclables

<https://www.cerema.fr/fr/collectivites-territoriales>

Expérimentations innovantes Cerema (AAP TUS)



Le transport d'utilité sociale du Pays de la Châtre-en-berry porté par Familles Rurales 36 et la croix-Rouge 36

→ Service mis en place en 2022

→ en mai 2023 : 3 véhicules de la Croix-Rouge
sur Aigurande et la Châtre + 11 conducteur

→ 40 trajets en moyenne par mois

→ Près de 70 bénéficiaires

→ Près de 13 000 km parcourus

Dispositifs ANCT

→ Amaury BODHUIN : Amaury.BODHUIN@anct.gouv.fr

Dispositifs Banque des Territoires

→ Marie de TUDERT : Marie.De-Tudert@caissedesdepots.fr

PRÉSENTATION DE LA CELLULE RÉGIONALE D'APPUI FRANCE MOBILITÉS

Nous contacter ou obtenir de l'information :

– Un comité technique à votre écoute :
(CEREMA, ADEME, BdT, Région, DREAL, DDTs)

– Le site Internet :

www.francemobilites.fr/regions/centre-val-loire

– La plateforme Expertises-Territoires : <https://www.expertises-territoires.fr/>

– Le courriel de contact : centrevaldeloire@francemobilites.fr



Les dispositifs d'appui de la région Centre-Val de Loire

par Mme BONNEAU du Conseil régional



La Région Centre-Val de Loire engagée pour la transition écologique

LA RÉGION AU CŒUR DES TERRITOIRES

centre-valde Loire.fr



Deux outils principaux

- ❑ Accompagnement régional via le Contrat Régional de Solidarité Territorial – CRST
 - Contrats signés pour 6 ans
 - 📁 20% des crédits dédiés à la transition écologique (Plan climat Energie Régional, Stratégie Régionale pour la biodiversité) – 40% dans la prochaine Génération de CRST (+ Mobilité comprise).
 - 📁 Un cadre d'intervention CRST avec des fiches thématiques (objectifs, maîtres d'ouvrage, modalités et conditions du financement régional).

- ❑ Accompagnement de la Région en qualité de gestionnaire des Fonds Européens de Développement Régional-FEDER

Programmation 2021-2027

Cadre n°30 du CRST – Vélo utilitaire

Champs d'application : Infrastructures cyclables et aménagements connexes

Dépenses éligibles :

- Acquisition foncières, études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre, aménagements cyclables en site propre et en site partagé sur voirie
- Mobilier, éclairage, signalétique spécifique, plantations, stationnement vélo sécurisés en dehors des abords des gares, stations de recharge de vélos électriques alimentées en énergie renouvelable

Financement régional:

Taux de subvention : 50%



Cadre n°30-5 du CRST – Alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Champs d'application : Aménagements ne relevant pas de la compétence Mobilité favorisant les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture

Dépenses éligibles :

- Acquisition foncières, études préaires
opérationnelles, équipements, dédies au covoiturage, signalétique

Financement régional :

Taux de subvention : 50%



Action 28 : Développer le vélo utilitaire en milieu urbain

=> Promouvoir le vélo pour les déplacements les plus courts et encourager le report modal (articuler usage du vélo et transports en commun interurbains)

Dépenses éligibles :

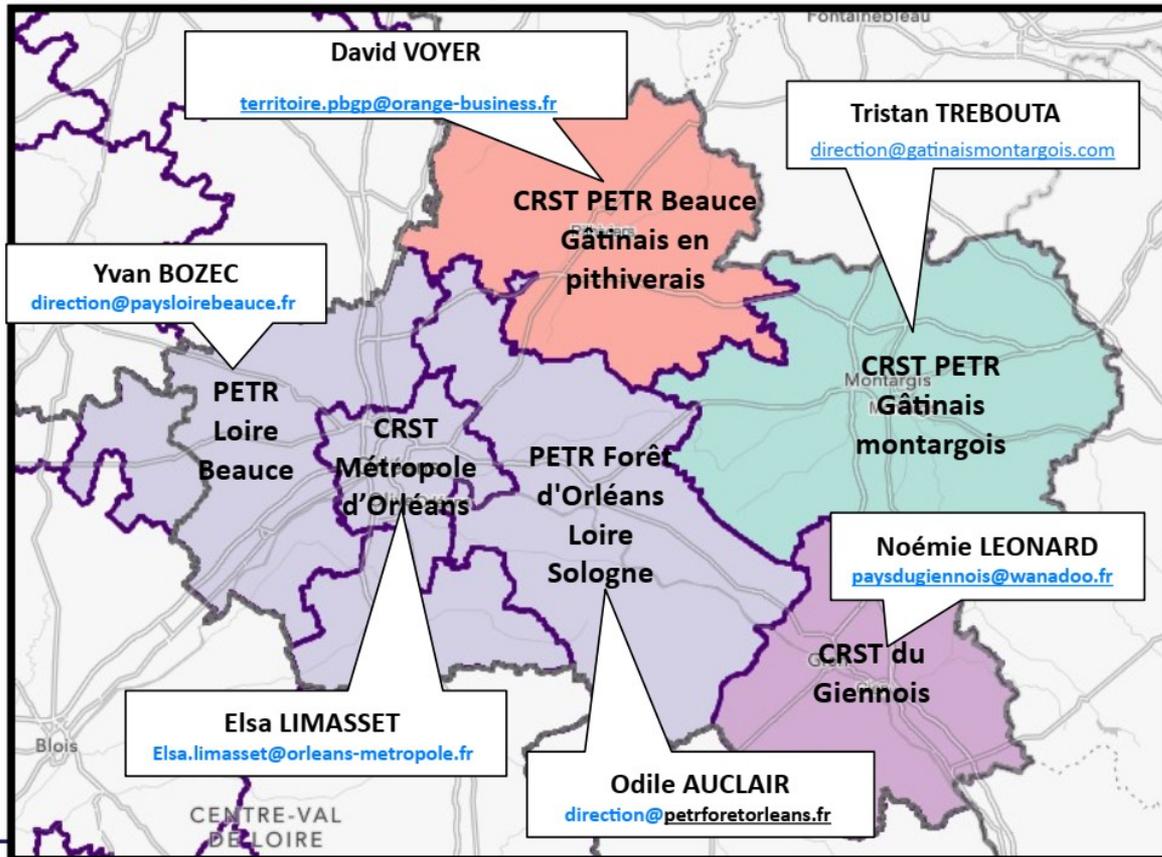
- Enquêtes déplacements, études d'opportunité et faisabilité
- Acquisitions foncières, études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre, travaux d'aménagements cyclables en site propre et en site partagé sur voirie
- Aménagements connexes : Mobilier, éclairage, signalétique spécifiques, aménagements et équipements pour stationnement sécurisé (abris vélos), stations de recharge de vélos électriques alimentées en énergie renouvelable
- Services liés au développement du vélo : équipement de vélo stations, maisons du vélo, ...
- Adaptation des équipements de transports publics

Critères :

- Priorité aux itinéraires et aménagements connexes qui s'inscrivent dans l'aire d'attraction des Villes
- Inscription dans un programme cartographié d'aménagement cyclable global localisé dans l'Aire d'attraction des Villes, localisant les pôles générateurs de flux, l'existant et les principes d'aménagement retenus, dans une logique d'intermodalité (connexion à la gare, à la desserte Rémi ...).
- Taux : 60% maximum
- Aide FEDER minimum : 100 000 €
- Sélection : au fil de l'eau

CONTACTS POUR LES 6 CRST DU LOIRET

Référents dans les territoires :



Maison de la Région du Loiret :

Directrice : Cécile BONNEAU

Cecile.bonneau@centrevaldeloire.fr

Chargées de mission :

Christelle MAYSTRE (Beauce Gâtinais en Pithiverais, Gâtinais montargois, Forêt d'Orléans Loire Sologne)

christelle.maystre@centrevaldeloire.fr

Nathalie VARENNE (Métropole d'Orléans, Loire Beauce, Giennois)

nathalie.varenne@centrevaldeloire.fr

CONTACTS FEDER

Dépôt des dossiers sur le site dédié : <https://www.europeocentre-valde Loire.eu/programme-regional-centre-val-de-loire-et-interregional-loire-feder-fse-2021-2027/>

Contacts pour le FEDER (mail : *prénom.nom@centrevaleloire.fr*)

Action du FEDER	Direction opérationnelle - Appui technique	Direction de l'Europe – Service instructeur
Action 17	D. Environnement et Transition Energétique: David MARIE-ANNE	Estelle TREIL-EGUIENTA Nadine THEBAULT
Action 24	D. Aménagement du Territoire : Isabelle VALMAGGIA Maison de la Région du Loiret : Nathalie VARENNE Christelle MAYSTRE	Marion MIALHE Quentin GRENOUX Denis LOZE
Action 28	D. Aménagement du Territoire : Isabelle VALMAGGIA Maison de la Région du Loiret : Valentin BRIDEAU	Marion MIALHE

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Les dispositifs d'accompagnement par M. GUILLIEN,
directeur territorial, à la Banque des Territoires



BANQUE des
TERRITOIRES



Banque des Territoires Centre-Val de Loire

Séminaire TEE

EduRénov a pour objectif d'accompagner la rénovation énergétique de 10 000 établissements d'ici à 2027

Objectifs du programme

10K

Objectif cible de projets totems à déployer d'ici fin 2027

40%

Objectif cible d'économie d'énergie des bâtiments publics (décret tertiaire)

Leviers au service du programme



Déploiement d'une boîte à outils et d'une ressourcerie projets

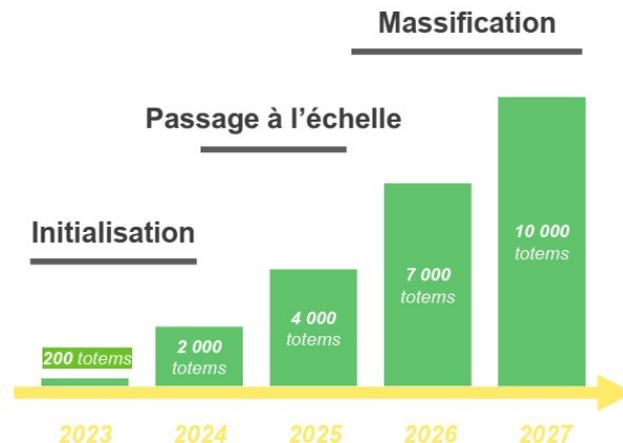


Mise à disposition d'une ingénierie projets = + 50 M€ / 5 ans



Financement de projet en prêts à hauteur de 2 Mds€ sur 5 ans

Le déploiement d'EduRénov



Quels critères pour intégrer votre projet au programme EduRénov ?

Critères relatifs au type de bâti

**Ecoles
Collèges
Lycées
Groupes scolaires**

Prioritaires

Equipements sportifs et culturels dans l'emprise de l'établissement

Eligibles

*Centres de loisirs et structures périscolaires
Crèches municipales et PMI
Universités et chambres des métiers*

Au cas par cas

Principaux critères relatifs aux caractéristiques et à l'ambition des projets

Economie d'énergie

- Projet portant une **ambition de réduction de la consommation énergétique d'au moins 40%** par rapport à son niveau initial
- Possibilité d'intégrer des **projets d'adaptation climatique**, incluant des **innovations** de matériaux (biosourcés, etc.), de procédés (hors site, etc.), technologiques, d'usages, de confort d'été, etc. (notamment pour les territoires ultra-marins)

Type de projet de rénovation

- Projet de rénovation **sur le même site ou sur un site existant** (démolition/reconstruction sur site existant possible)
- Projet inscrit dans une logique de « **zéro artificialisation nette** » (pas de construction neuve mais extension tolérée)

Avancement du projet

- Projets **au stade de l'idée ou en cours de structuration**
- Projets **en cours de réalisation**
- Projets **réalisés depuis 1 an maximum** (date de livraison du chantier)

Portage

Possibilité de recourir à une maîtrise d'ouvrage déléguée / structure de portage mutualisé de plusieurs projets sur un territoire supra-communal

Le programme EduRénov accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de leurs projets à chaque étape de maturité

Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité avancée

Je m'inspire

J'identifie les
besoins sur mon
territoireJe planifie et
structure mon
projetJe finance mon
projetJ'engage les
travaux de
rénovation

- Intégrer la communauté EduRénov et participer à ses événements exclusifs
- Accéder à des ressources, outils et services dédiés pour faciliter la mise en œuvre des projets
- Se tenir informé des meilleures pratiques et innovations en matière rénovation énergétique
- S'inspirer de projets déjà réalisés

- Être accompagné dans le cadre de l'AAP Chêne du programme ACTEE (FNCCR + bonification Banque des Territoires) : économies de flux, études énergétiques, assistance à maîtrise d'œuvre
- Bénéficier du financement par la Banque des Territoires d'audits énergétiques, d'appuis aux montages juridico-financiers, etc.

- Profiter des outils de financement de la Banque des Territoires (EduPrêt, avances remboursables intracting, etc.)
- Bénéficier d'un service d'accompagnement à la recherche de financements (exemple : SubZen, ou valorisation CEE via la Poste)
- Se faire accompagner pour monter des structures de portage utilisant le tiers-financement

Valoriser mon projet et être une source d'inspiration pour les projets d'autres collectivités

1

Une ressource



2

50 M€ d'ingénierie



3

2 Mds€ sur 5 ans



Le programme EduRénov propose une ressource pour inspirer et engager les collectivités dans la démarche



Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité avancée

Votre situation : vous ne savez pas où commencer pour rénover énergétiquement votre bâti scolaire



Accéder à des ressources, outils et services dédiés

- ▶ **Consulter la ressource EduRénov** : documentation technique, guides, vulgarisation des techniques et solutions de rénovation, etc.
- ▶ **Se familiariser avec les enjeux de la rénovation énergétique**



Intégrer la communauté de pairs EduRénov et se tenir informé des meilleures pratiques et innovations

- ▶ **Bénéficier de retours d'expérience** pour s'inspirer grâce aux projets déjà intégrés et valorisés au sein du programme
- ▶ Participer à des webinaires avec des **experts et des spécialistes du domaine** (rénovation énergétique & éducation)



Bénéficier d'un appui personnalisé

- ▶ **Se faire accompagner de manière personnalisée** pour poser des questions et trouver plus facilement des solutions (FAQ / hotline), être orienté vers les bons interlocuteurs, etc.

EduRénov mobilise 50 M€ d'ingénierie pour la maturation des projets de rénovation énergétique du bâti scolaire



Projet de maturité faible **Projet de maturité moyenne** Projet de maturité avancée

Votre situation : vous avez déjà une idée de votre projet de rénovation et vous voulez accélérer



- ▶ **Postes d'économies de flux ACTEE+** dédiés au bâti scolaire (50% de cofinancement FNCCR + 25% de bonification Banque des Territoires) – Lot 1 AAP Chêne
- ▶ **Audits énergétiques** (50% de cofinancement FNCCR + 30% de bonification Banque des Territoires) – Lot 3 AAP Chêne
- ▶ **Etudes de maîtrise d'œuvre** (cofinancement FNCCR de 35€/m², + 5€/m² de bonification Banque des Territoires) – Lot 4 AAP Chêne

Bonification du cofinancement ACTEE par la BANQUE des TERRITOIRES

- ▶ **Appuis techniques aux collectivités** (financement à 100%) : cadrage des projets, SDIE des établissements, audits et faisabilité énergétique, technique et réglementaire, et fonctionnelle, programme technique détaillé, assistance à la sélection d'une maîtrise d'œuvre ou d'un groupement MOE
- ▶ **Appui et mise en œuvre du montage juridique et financier** (financement à 100%) : appui au montage juridique et financier, appui à la mise en œuvre du montage juridique et financier
- ▶ **Appui à la maîtrise d'usage** (financement à 100%) : coconstruction en phase-amont, coaching utilisateurs, mobilisation complémentaire ponctuelle

Via marché à bons de commande de la Banque des Territoires

▶ **Assistance à la maîtrise d'ouvrage déléguée** (cofinancement Banque des Territoires en cours de préfiguration)

▶ **Cofinancement de besoins spécifiques en ingénierie « à la carte »** (sous conditions)

EduRénov mobilise 2 Mds€ de financement pour les projets de rénovation énergétique de bâti scolaire

Projet de maturité faible

Projet de maturité moyenne

Projet de maturité avancée

Votre situation : vous avez un projet structuré mais vous avez besoin de le financer



Edu Prêt (Banque des Territoires)

- ✓ Pour les **opérateurs publics** (collectivités, EPL, etc.) et **privés** (sociétés dans le cadre d'un PPP ou d'une DSP)
- ✓ Pour des **projets de rénovation ou transformation** des bâtiments scolaires et périscolaires
- ✓ **TLA +0,40%** (20-60 ans)



Dispositif Intracting (Banque des Territoires)

- ✓ Pour les **opérateurs publics** (collectivités, EPL, etc.) dans une perspective de mutualisation et les **syndicats d'énergie**
- ✓ Pour des **projets de rénovation ou transformation** des bâtiments scolaires et périscolaires
- ✓ **Remboursement** des avances garanties par la Banque des Territoires **grâce aux économies d'énergie** des travaux de rénovation énergétique
- ✓ Taux préférentiel : 2%. Durée : 13 ans



Accompagnement à la recherche de financements : par exemple via La Banque Postale (SubZen) ou la valorisation des CEE (Groupe La Poste)



BANQUE des
TERRITOIRES



Accompagnement au montage de structures de portage utilisant le tiers-financement

Financement en prêts réglementés

Les Collectivités locales et satellites

TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

Eau, mobilité, rénovation énergétique des bâtiments, bâtiments neufs performants, énergies renouvelables, réseaux de chaleur, valorisation des déchets, éclairage public urbain, biodiversité, adaptation au changement climatique

COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Education, santé rénovation d'ouvrages d'art, catastrophe naturelle, offre politique de la ville et programmes nationaux

PSPL

Autres projets type, patrimoine, églises, tourisme,...

Prêts sur Livret A

adaptés pour les financements long terme (25 à 60 ans) : TLA + 0,4%

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt

Ressource BEI Barème mensuel 15/20/25 ans, 50 % du montant d'investissement (entre 40 K€ et 25 M€ HT) pour les projets TEE tels que : construction de bâtiments passifs ou à énergie positive, Réhabilitation avec un gain énergétique minimal de 30%

Ressource SFIL Barème mensuel 25/30/25/40 ans – 100% du besoin d'emprunt

Prêt sur Livret A

adaptés pour les financements long terme (25 à 60 ans, sauf PRU 5 à 30 ans) : TLA + 0,6%

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt
si < 5 M€
50 % si > 5 M€ (sauf catastrophe naturelle)

Prêt sur Livret A

(25 à 60 ans) :
TLA + 1,3 %

Jusqu'à 100% du besoin d'emprunt
si < 5 M€
50 % si > 5 M€

Intracting – principes

Augmenter l'efficacité énergétique de son patrimoine sans effort financier supplémentaire

Le dispositif *Intracting* permet de **financer la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage publics**. La Banque des Territoires avance aux personnes publiques les moyens financiers de réaliser des investissements amortissables à court ou moyen terme et leur permet ainsi de réaliser des économies d'énergie. Les économies de dépenses d'énergie générées permettent ensuite de rembourser l'avance. **L'idée sous-jacente est de « préfinancer » les économies de dépenses d'énergies pour financer des investissements** vertueux sur le plan budgétaire et pour l'environnement.

L'abondement est effectué selon un **planning opérationnel et budgétaire**

- ▶ La **BDT** libère les sommes,
- ▶ L'emprunteur engage son budget **annuellement sans effort supplémentaire**,
- ▶ L'échéancier de **remboursement** est **calé sur les économies**.

In fine : les économies générées permettent de rembourser l'investissement et de maîtriser la facture énergétique et la dépendance à l'évolution des prix de l'énergie

Les 3 principaux flux financiers du dispositif Intracting

Mono-bénéficiaire

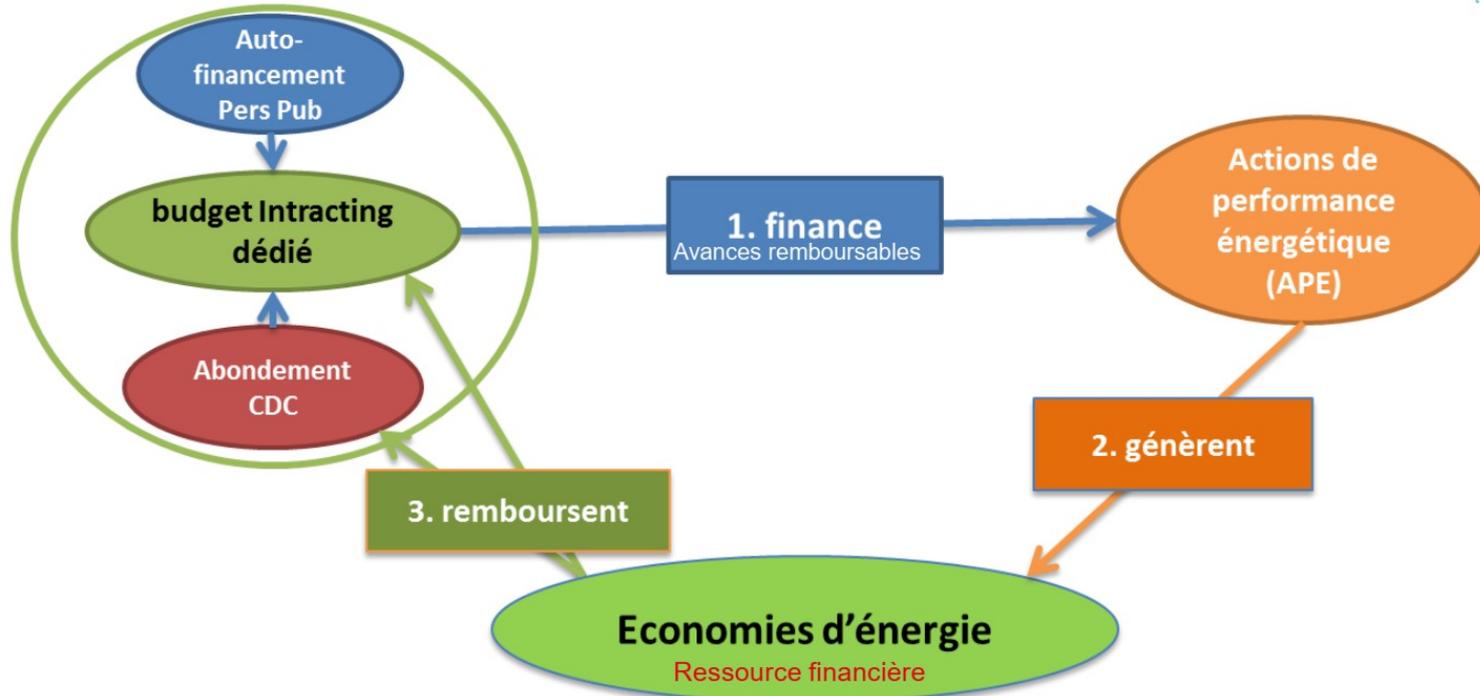
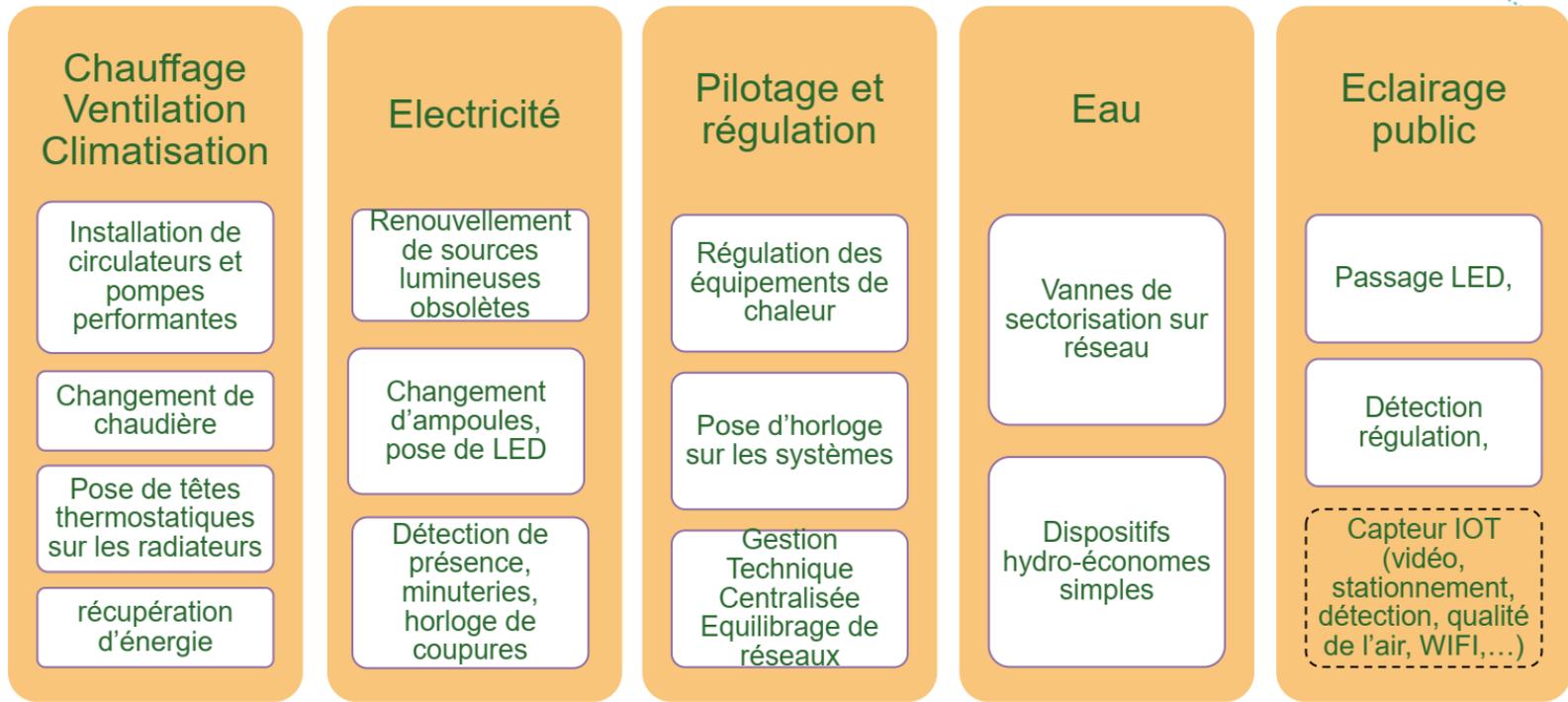


Illustration de bouquets de travaux possibles

Les travaux générateurs de moindres consommations portent essentiellement sur des équipements et des systèmes



Contactez-nous !

Pour en savoir plus sur le programme écrivez-nous à l'adresse suivante :
edurenov@caissedesdepots.fr

Ou contactez votre Direction Régionale

Un projet de rénovation énergétique d'un bâti scolaire ? Remplissez le
[questionnaire démarches simplifiées](#) pour nous en faire part !

Nous reprendrons contact avec vous rapidement.



Téléchargez [la plaquette du programme](#)
sur [le site de la Banque des Territoires](#)

Direction régionale Centre – Val de Loire Départements du Cher – Eure et Loir et Loiret

Une organisation territorialisée

Directrice régionale : Sophie FERRACCI

Directeur territorial Cher – Eure et Loir – Loiret :

- Jean-Marie GUILLIEN : jean-marie.guillien@caissedesdepots.fr

- 5 chargés de développement territorial Cher – Eure et Loir – Loiret :

Prêts aux collectivités : pascal.bourgouin@caissedesdepots.fr

eric.le-faucheur@caissedesdepots.fr

Prêts aux bailleurs sociaux : nathalie.lemarchand@caissedesdepots.fr

Investissements : isabelle.le-mentec@caissedesdepots.fr

benoit.vandromme@caissedesdepots.fr

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. It contains the website URL and social media icons.

banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

La mesure rénovation énergétique du Fonds Vert par
M. DUPIN, à la DDT du Loiret

Fonds Vert

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux



Résultats nationaux 2023 :

- un gain énergétique moyen de 51 % pour les projets « rénovation énergétique des bâtiments » financés par le fonds vert.

Dans le Loiret en 2023 :

- 28 opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics financées pour 7 380 490 €.

Évolutions 2024 :

- renforcement du Fonds à hauteur de 2,5 Md€ dès le PLF 2024 ;
- **priorité à la rénovation des écoles avec une enveloppe dédiée de 500 M€ - dont 30 % en QPV ;**
- élargissement du financement des travaux au confort d'été.

Fonds Vert

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux



Les projets éligibles :

- Travaux d'isolation ;
- Travaux visant à l'amélioration du confort d'été ;
- Remplacement des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire ;
- Remplacement des équipements d'éclairage ;
- Installation de systèmes de ventilation économiques et performants ;
- Installation de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements.

Les conditions d'éligibilité pour les bâtiments concernés :

- **Réduction minimale de 40% de la consommation d'énergie finale ;**
- Réduction significative des émissions de gaz à effet de serre.

Fonds Vert

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Les dossiers éligibles pourront également être instruits en donnant priorité aux projets :

- Les plus ambitieux en termes d'économies d'énergie potentielles et de diminution des émissions de GES associées ;
- Permettant d'atteindre une meilleure performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment afin de préserver le confort thermique hiver comme été ;
- Intégrant des matériaux avec une faible empreinte environnementale (matériaux réutilisés ou biosourcés) ;
- Portant sur les écoles (établissements publics du premier degré) dans le cadre du plan de rénovation des établissements scolaires ;
- S'inscrivant dans des programmes ou opérations contractualisés au niveau territorial (CRTE, SDIE...).

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Les accompagnements locaux par M. CAUBET,
animateur du COT ENR



29/01/2024

Conseil en Énergie Partagé & Animation chaleur renouvelable Est Loiret

Séminaire élus – DDT45 Lorris

Conseil en Énergie Partagé & Animation chaleur renouvelable

2 dispositifs d'accompagnement

- Un partenariat renouvelé en 2022 entre
- Objectifs :
 - accompagner les collectivités pour la maîtrise de l'énergie dans leur patrimoine
 - animer un Contrat d'Objectifs Territorial de développement des énergies renouvelables thermiques
- Le périmètre du partenariat : 126 communes et 6 EPCI de l'Est Loiret
- Deux partenaires techniques :



Animation du Conseil en Énergie Partagé



Animation Chaleur renouvelable

Avec le soutien
financier de



Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Le conseil en énergie partagé et le financement de la rénovation par M. PINGOT, conseiller en énergie partagé à l'ADIL 45-28

Le Conseil en Énergie Partagé dans l'est du Loiret



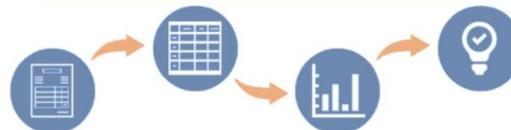
29/01/24

Le service CEP

Le Conseiller en Énergie Partagé est un technicien neutre et objectif, qui identifie les sources d'économies d'énergie potentielles et accompagne les projets de rénovation.

- **Accompagnement personnalisé**
- Analyse critique et traduction d'éléments **techniques et financiers**
- Suivi de la bonne réalisation de travaux dans la **connaissance de l'état de l'art**
- Contribution à l'**acculturation** et à l'**appropriation** des élus, agents et usagers aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie
- Identification du potentiel de **développement des énergies renouvelables**
- **Durée de l'accompagnement : 1 an, reconductible (1€/an/habitant)**

- Identification des plus gros postes de consommation
- Hiérarchisation / Priorisation des travaux de rénovation
- Ajustement des puissances souscrites



Des outils à votre disposition

- Caméra thermique
- Instruments de mesures (télémètre, anémomètre, etc.)
- Des enregistreurs (température, humidité, CO₂, etc.)

**À ce jour ce sont : - 14 communes adhérentes dans l'est du Loiret
- 46 communes adhérentes sur tout le département**

Les Rendez-vous Conseil Énergie

Principe du rendez-vous conseil énergie :

- Service **gratuit** pour les collectivités de l'est Loiret
- **1 rendez-vous sur la commune, pour 1 bâtiment, 1 fois par an**
- Répondre ponctuellement à une problématique énergétique précise sur la commune:
 - Isolation du bâtiment
 - Système de chauffage d'un bâtiment
 - Préconisations pour réduire la facture
 - Autres sujets liés à l'énergie
- Sensibiliser le maître d'ouvrage en matière de performances énergétiques, choix des matériaux, des énergies renouvelables, etc.
- Amener le maître d'ouvrage à se poser les bonnes questions en amont d'un projet pour fixer au mieux ses besoins et objectifs
- Informer sur les accompagnements techniques et financiers mis en œuvre sur le territoire



En 2023, ce sont 16 communes qui ont bénéficié d'un rendez-vous conseil énergie.

Les animations territoriales

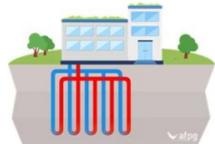
Principe de l'animation territoriale :

Tout au long de l'année, des animations territoriales sont organisées à propose de divers sujets liés à l'énergie. Ces sujets sont liés aux problématiques et questions récurrentes des collectivités, ou traitent de sujets d'actualité.

Tous les élus locaux et services techniques des communes de l'est du Loiret sont les bienvenus.

La prochaine animation territoriale aura pour thème « Plan de sobriété énergétique et écogestes »

Jeudi 15 février 2024 à 14h00 à la salle polyvalente de Les Choux



Les aides financières en place sur le territoire

Maîtrise des aides financières disponibles sur le territoire, permettant de rassembler les conditions requises pour y prétendre, notamment :

- La DETR / DSIL
- Le Fonds Vert 2024
- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) – Plan isolation : ouvert dans les deux territoires PETR Gâtinais montargois et Pays du Giennois
- Le FEDER Isolation
- Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)



Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

La mission chaleur renouvelable et le financement des EnR thermiques par M. JAMKA, chargé de mission chaleur renouvelable à FIBOIS Centre Val de Loire

LA CHALEUR RENOUVELABLE

avec





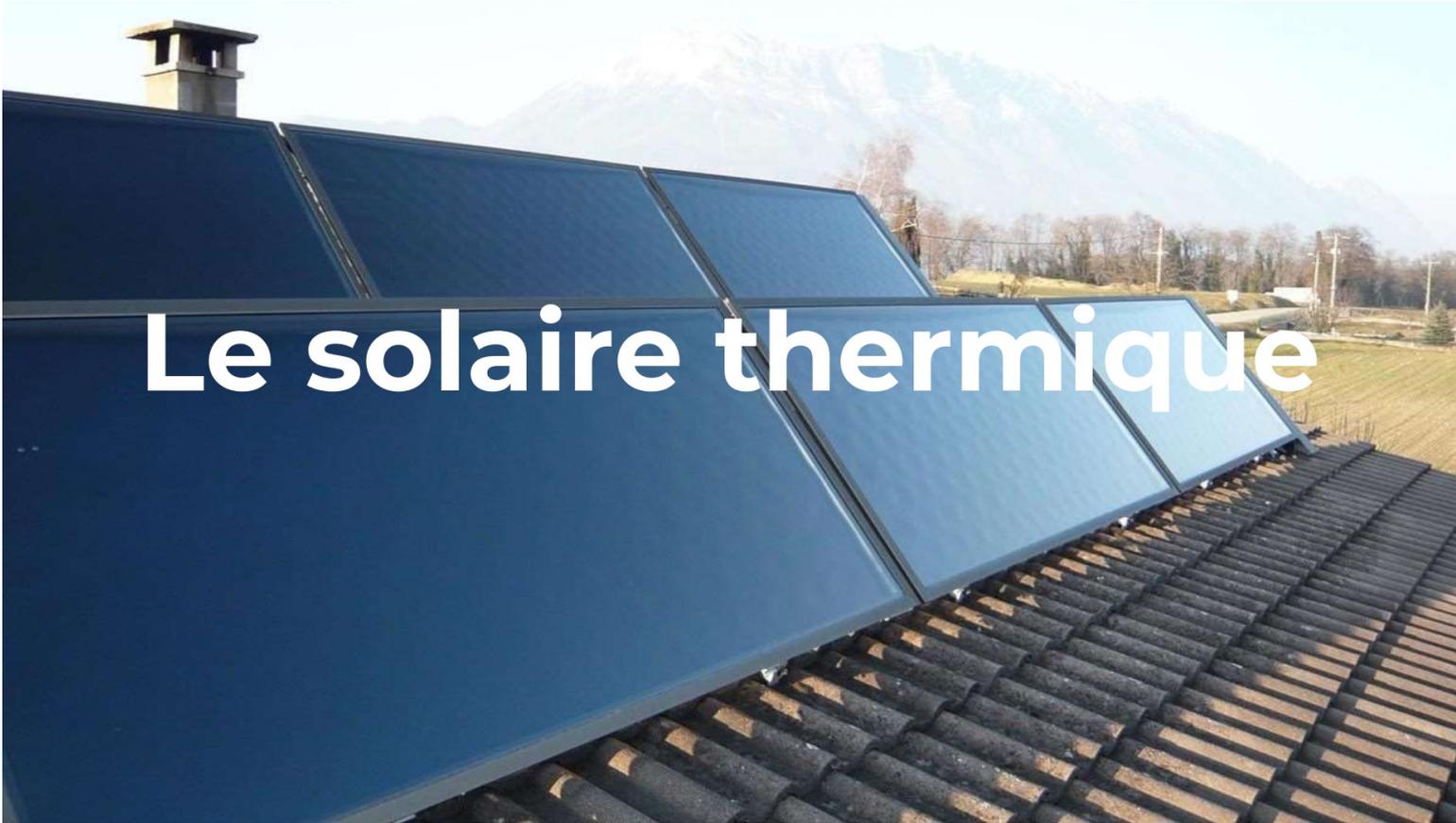
Les différentes filières



La chaudière bois plaquette

La géothermie



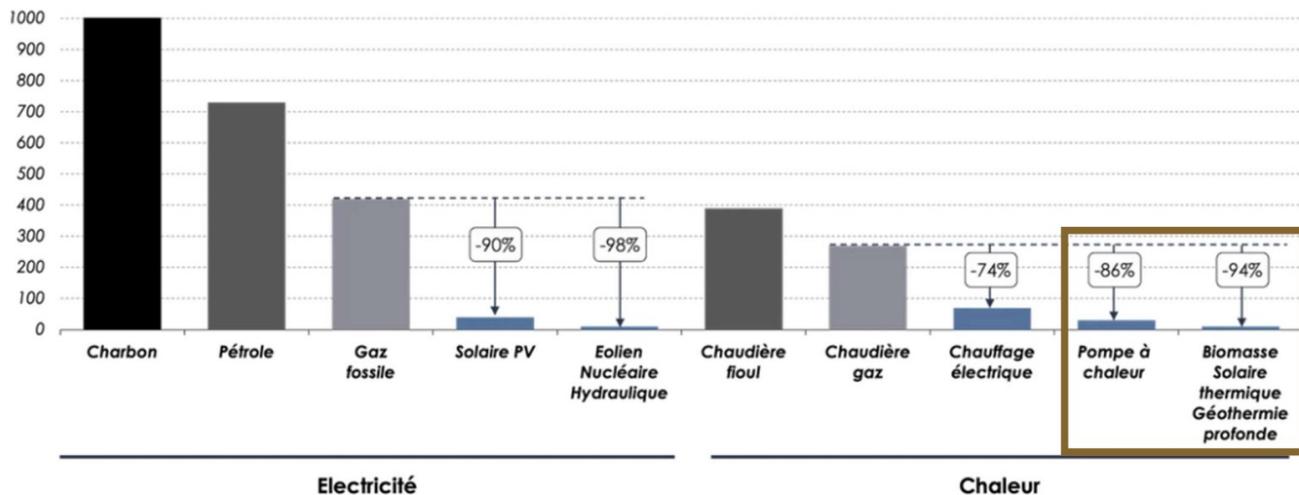
A photograph showing a row of blue solar thermal collectors installed on a dark tiled roof. In the background, there are mountains with some snow under a clear sky. A chimney is visible on the left side of the roof.

Le solaire thermique

Pourquoi remplacer les systèmes de chauffage ?

LE CLIMAT

Facteurs d'émissions des moyens de production d'électricité et de chaleur (gCO₂eq/kWh)

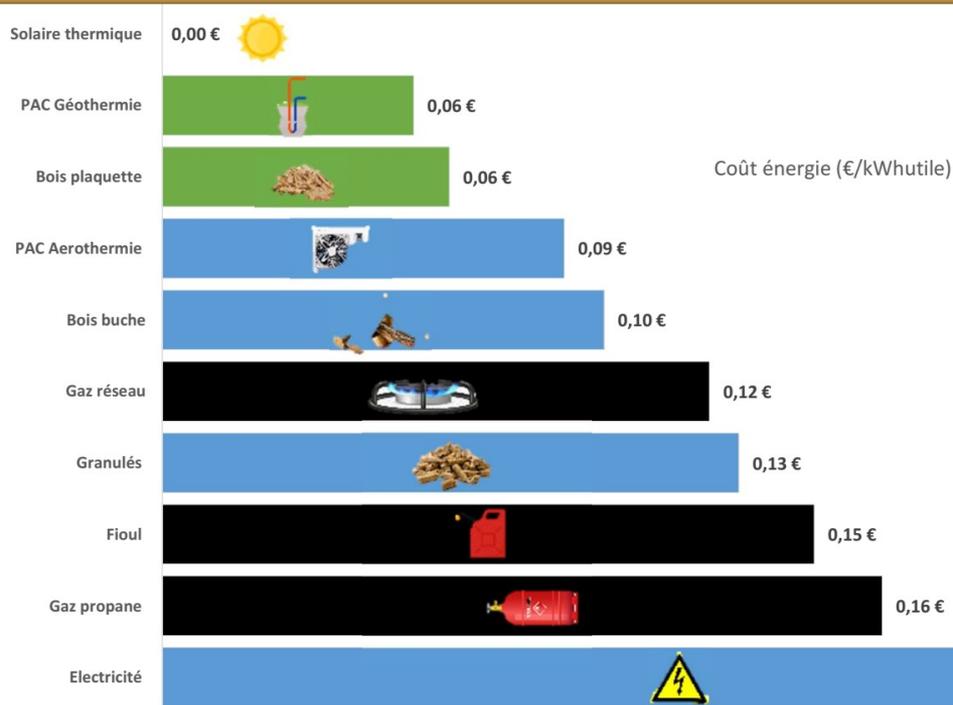


Notes : La biomasse est considérée comme une énergie bas-carbone avec la convention qu'un arbre est replanté et stockera la même quantité de carbone que les émissions de combustion. De plus, cette vision en intensité masque le fait que la quantité de biomasse est limitée et doit être fléchée vers les usages prioritaires. Solaire thermique sur grandes installations ; chauffage électrique avec le facteur d'émission de l'électricité usagée ; chauffage de l'ADEME pour 2022. Sources : ADEME, Publication « Chaleur renouvelable : la grande oubliée de la stratégie énergétique ». Calculs Carbone4



Pourquoi remplacer les systèmes de chauffage ?

REDUCTION
DES COÛTS



Sortir des énergies fossiles pour prendre une longueur d'avance :

- Epuisement des ressources
- Tensions géopolitiques

Choix d'une chaleur renouvelable :

Division des coûts par facteur compris entre 2 et 4

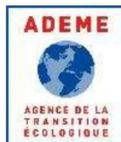




Démarche et contacts

Contrat d'objectif territorial

Chaleur renouvelable



Financement à 65-80% d'un système de production de chaleur renouvelable



Jean JAMKA

Chargé de mission
Chaleur renouvelable

06 56 67 37 64

jjamka@fibois-cvl.fr

- Accompagnement gratuit sur l'ensemble du projet via FIBOIS
 - Réalisation d'une note d'opportunité
 - Accompagnement au choix des bureaux d'études
 - Accompagnement aux demandes de subventions
 - Suivi du projet



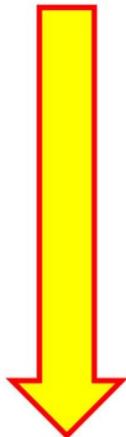
Animateur chaleur renouvelable

Tous les maîtres d'ouvrage sont éligibles (sauf particuliers)

Collectivités, entreprises, agriculteurs, hôtels/campings/gîtes, bailleurs sociaux, etc



De l'idée au projet



Aide technique gratuite → Prétude de faisabilité :

Jan JAMKA - Chargé de mission Chaleur renouvelable
06 56 67 37 64 - j.jamka@fibois-cvl.fr

Etude de faisabilité

biomasse-bois énergie / géothermie / solaire thermique

Financée à 60% par l'Ademe

Investissement

Financé à 45% par le COT ENR
(OU 70% si géothermie/sondes verticales
+ AAP du Feder, etc



MERCI



Les dispositifs d'appui de la région Centre-Val de Loire

par Mme BONNEAU du Conseil régional

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Cadre n°35 du CRST : **Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs**

Champs d'application : Le patrimoine des collectivités et des associations (école, mairie, ateliers municipaux, salle des fêtes, salle associative, équipements sportifs ...)

Dépenses éligibles

Etude thermique préalable, dépenses d'isolation et de ventilation, les ouvrants (fenêtres, portes, volets...) : PVC exclu.

Financement régional

Taux de subvention : **50% des dépenses éligibles**

Subvention minimum 2 000 €

Bonification du taux de subvention de 10 points dans 3 cas (non cumulatifs) : système de chauffage utilisant le bois-énergie; Bâtiment à très faible consommation d'énergie (classe énergétique A); masse significative de matériaux biosourcés (végétal ou animal).



Cadre n°36-4 du CRST : Géothermie sur sondes verticales et corbeilles

Champs d'application : Tout type de bâtiments publics et associatifs (construction, rénovation ou dans le cadre d'une réfection des équipements de chauffage et/ou rafraîchissement)

Dépenses éligibles

Etude thermique préalable, pompe à chaleur géothermique, sondes ou corbeilles géothermiques, collecteurs, raccordement à la pompe à chaleur ...

Financement régional

50 % maximum des dépenses éligibles
(articulation possible avec le COT Enr le cas échéant)



Rénovation énergétique : FEDER OS.2 – Axe 3 Transition énergétique et écologique

Action 17 : Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables

⇒ Tendre à la suppression des bâtiments tertiaires les plus énergivores (prioritairement classés E, F ou G), à l'échelle d'une opération – Rénovation uniquement

Dépenses éligibles : investissement, équipement participant à l'amélioration de la performance « énergie-climat » du ou des bâtiments, prestations externes, communication

Modalités : atteinte de la classe énergétique B après travaux ou à défaut, atteinte de la classe C conjugué d'un gain d'au moins 2 classes (étude énergétique avant/après travaux)

Taux d'aides : 60% maximum (gain de 2 classes : 10%, 3 classes : 20%, 4 classes : 30%, 5 classes : 40%)

Bonifications :

10% si mise en œuvre de matériaux biosourcés

10% si mise en œuvre d'une ou plusieurs énergies renouvelables

10% si production d'hydrogène renouvelable connecté à l'installation Enr prévue sur l'opération

Aide FEDER minimum : 50 000 €

Séquence 2.

La rénovation énergétique des bâtiments

Le témoignage sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires par M. TAGOT, maire de Boismorand

Commune de Boismorand

2512 ha

877 habitants

Communauté des communes giennoises



MAIRIE

Lotissement créé en 1974



Eglise Saint Vrain de 1547 rénovée en 2021



Travaux 2021



DETR, DEPARTEMENT, REGION, FONDATION DU PATRIMOINE, CLUB FONDATION DU PATRIMOINE, SOUSCRIPTION ET AUTOFINANCEMENT





Ravalement



cuisine





Maison du Fontenier



Ecole maternelle construite en 1988



Ecole primaire 2 classes construite en 2010



La salle polyvalente, bibliothèque et salle associations



Réalisation d'une étude thermique du patrimoine communal

- **En 2021, nous consultons différents bureaux d'études afin de réaliser un diagnostic complet de notre patrimoine sur le plan thermique et énergétique**
 - **Le bureau d'études BSE nous présente les résultats en décembre 2021**
-



Faisabilité géothermie

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE & GEOthermie SUR SONDES

Commune de Boismorand
Rénovation de bâtiments communaux

Décembre 2021



Rue de la Mairie
45 290 Boismorand

Référent

Adrien GOLLI
Simon LEROUX

adrien.golli@bs-energies.com
simon.leroux@bs-energies.com



Choix des axes prioritaires

- L' étude a fait ressortir les axes que nous avons priorisés
 - L'école maternelle : mauvaise isolation
chauffage électrique au sol obsolète
verrière non isolée
 - École primaire : chauffage électrique énergivore
-

Choix des axes prioritaires

- **Maison du fontenier : chauffage au fuel hors service**
 - isolation des murs insuffisante**
 - isolation des combles à refaire**
 - des huisseries à changer**
-

Axes secondaires

**Salle polyvalente : isolation
chauffage**

La mairie et salles associations : chauffage au fuel

**La petite Puisaye : isolation
chauffage au fuel**

Autres axes travaillés

- **La petite Puisaye : aménagement de l'étage en gîte**
 - **Eclairage public : passage en led**
-

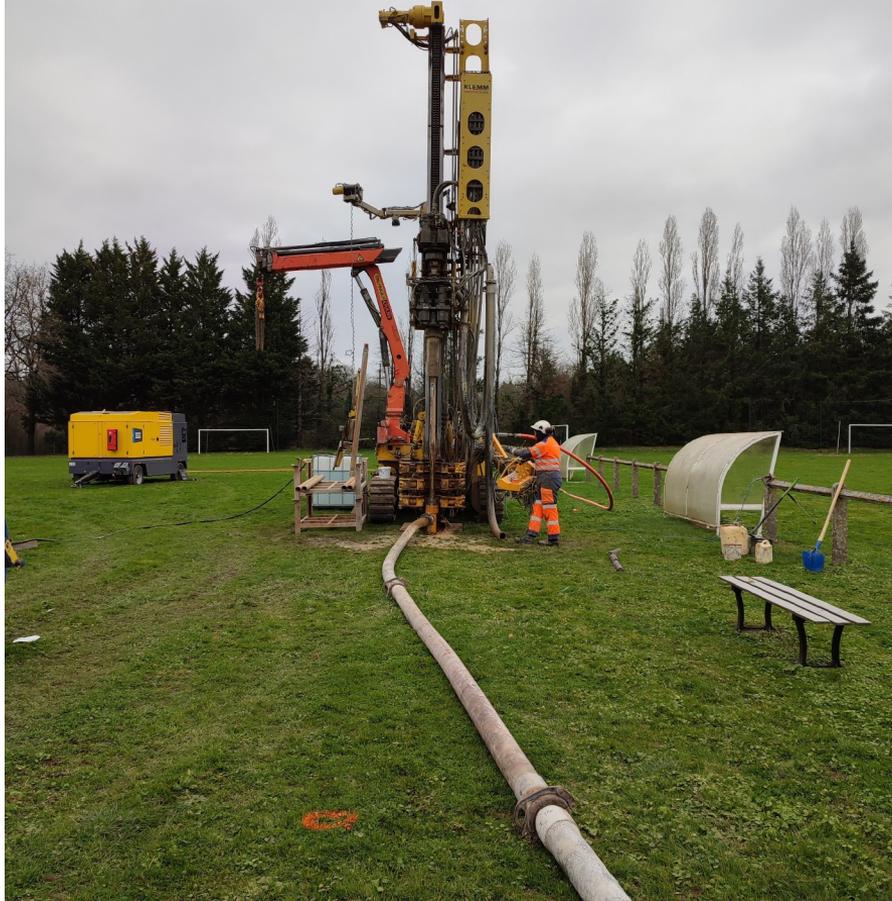
Planning 2022

- **Établissement du CCTP**
 - **Lancement des devis**
 - **Réalisation des dossiers de subventions**
DETR, DEPARTEMENT
-

Planning 2023

- **Choix des entreprises**
 - **Réalisation des dossiers de subventions
FEDER, FONDS VERT, CRST, ADEME**
 - **Lancement des travaux des forages**
 - **Planification des travaux pendant les vacances scolaires**
-

Les forages : 6 forages de 125 m



d
e
c
l
o
i
s
o
n
a
g
e



Decorative



P
e
i
n
t
u
r
e



Passage de la géothermie



cassette



Soufflant



Local technique



Coût de l'opération H.T.

- Forage : 91 292
 - Bâtiment : 36 825
 - Plomberie : 167 236
 - Isolation : 77 742
 - Electricité : 44 474
 - Peinture : 27 827
 - Etudes, AMO : 61 630
 - Total : 507 026
-

SUBVENTIONS

- Fonds vert
 - Département
 - CRST
 - ADEME
 - FEDER
 - DETR
 - Chaque organisme finance partiellement le projet, avec le CEE nous devrions approcher les 75% de subventions
-

Coût de l'opération TTC

• Pompe à chaleur air/eau	19 063	
• Huisseries	10 943	
• Isolation extérieure et combles	30 032	
• AMO	3 574	
• Etude Energetis	1 632	
TOTAL	65 244	
• Subvention Fonds Verts	23 650	
• CRST	21 700	soit 70 % d'aide
• CEE environ	4 500	

Eclairage public

- Gains énergétiques attendus de 54%
 - Coût de l'opération HT 46 526

 - Subvention Fonds Verts 18 600
Département 23 363
 - Total 41 963 soit 80 %
 - CEE environ 700
-

Séquence 3.

La renaturation

Présentation de la mesure renaturation du Fonds Vert
par M. DUBOIS de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Séminaire des élus

Présentation de la Mesure Renaturation des villes et villages du Fonds Vert

Lorris – 29 janvier 2024

AESN/DSAM/SCPT/DD



Qu'est-ce que le Fonds vert ?

- Créé en 2023 pour soutenir les projets des territoires pour **accélérer leur transition écologique** et répondre aux enjeux de la **planification écologique**
- Pérennisation du fonds vert (→ 2027) et renforcement à hauteur de 2,5 Md€ par an dès 2024.
- Inscription dans la trajectoire budgétaire pluriannuelle de l'Etat et coordonné par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme,
- sous la responsabilité des préfets, au plus près des territoires.

Les agences sont en charge de l'instruction de deux thématiques :

- L'adaptation au changement climatique fondée sur la renaturation des villes et villages (RVV).
- L'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB).



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Pour une meilleure résilience des environnements urbains au changement climatique (îlots de chaleur, inondations,...)

- *Renaturation*
- *gestion intégrée de l'eau*



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Financer des solutions
d'adaptation au
changement climatique
fondées sur la
renaturation des villes et
des villages



PORTEUR D'AIDES

Ministère de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires



NATURE DE L'AIDE

Aide financière



TAUX DE SUBVENTION

Max : 80%



RÉCURRENCE

Récurrente



CALENDRIER

Ouverture : 12 janvier 2024

Échéance : 15 décembre 2024

La mesure Renaturation des villes et villages

Cahier d'accompagnement national disponible sous Aides-Territoires:

[Financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et des villages | Aides-territoires \(beta.gouv.fr\)](https://beta.gouv.fr)



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Qui peut déposer une demande de subvention ?

Les porteurs de projet éligibles sont :

- **Des collectivités territoriales et leur groupement**
- **Des établissements publics locaux**
- **Des établissements publics de l'Etat**
- **Des bailleurs sociaux**
- **Les concessionnaires, délégataires et mandataires peuvent également déposer un dossier de candidature avec l'accord formalisé de la collectivité ou de l'établissement public concerné**



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Quels sont les actions, études, travaux éligibles au fonds vert ?

Le fonds vert cofinance des solutions d'adaptation au changement climatique, fondées sur la présence de la nature en ville (→ diagnostic des facteurs de vulnérabilités et réduction des vulnérabilités localement)

- **la renaturation des sols et espaces urbains** : création, restauration, gestion écologique de parcs et jardins, végétalisation des espaces publics (alignement et végétalisation des pieds d'arbres), projets d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, restauration écologique (stabilisation et renaturation des sols, etc.) ;
- **la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville** : restauration du réseau hydrographique (réouverture ou renaturation de cours d'eau, reméandrage, stabilisation et reprofilage de berges), des zones humides, des zones d'expansion des crues, création de noues et de zones d'infiltration des eaux pluviales (et de désimperméabilisation des sols) ;
- **la végétalisation des bâtiments et équipements publics** (toitures et façades végétalisées).



Renaturation
des villes

Le fonds est destiné à financer :

Des études de diagnostic territorial et de stratégie de résilience climatique et de renaturation, qui pourront notamment s'appuyer sur l'outil « plan de paysage » ou la démarche paysagère, dans le cadre de l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme (SRADDET, SDRIF/SRCE, SAR, PADDUC, SCOT, PLU-i, cartes communales, SRCE, SDAGE/SAGE, PCAET, PGRI, PAPI, etc.) ou des programmations urbaines (à l'échelle d'un îlot, d'un quartier ou d'un territoire)

De l'ingénierie et des études préalables à la conception de projets développant des solutions fondées sur la nature, ainsi que leur évaluation dans le temps ;

Des investissements permettant la mise en œuvre concrète des solutions fondées sur la nature en ville

- *Critères de priorisation : vulnérabilités et capacité à les réduire, pérennité, multifonctionnalités (sol, air, eau, biodiversité)...*
- *Un taux de subvention maximum de 80%, un taux moyen compris entre 30% et 40%*

Exemples de projets financés en 2023 : (micro)forêt urbaine, projet de développement d'agriculture urbaine favorable à la biodiversité, création de parcs urbains, etc.



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Quels sont les actions, études, travaux qui ne sont pas éligibles au fonds vert ?

- les projets de **renaturation des espaces naturels**, agricoles et forestiers ne sont pas éligibles au **fonds vert** (les projets doivent être localisés dans l'espace urbanisé ou dans sa continuité)
- **les opérations de mise en conformité à une obligation réglementaire** : compensation environnementale, prescription administrative de remise en état,...
- le projet est rendu inéligible si **l'exécution du projet** (ou le cas échéant, des postes de dépenses ciblés par la subvention) est **commencée avant le dépôt du dossier complet** sous « Démarche simplifiées ». (*vigilance date de signature des devis et ordres de service*)



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Focus sur les postes de dépenses non-retenus au titre du fonds vert :

- Tout ce qui est imperméabilisation des sols, toiture, voiries, ...
- Canalisation d'eaux usées, pluviales, branchements sur des réseaux,
- Création/remplacement de mobiliers urbains,
- Les terrassements et tout ce qui pourrait graviter autour de la pose d'enrobés, de béton, ...

Attention aux espèces sélectionnées (EEE), privilégier les Solutions Fondées sur la Nature aux solutions technologiques...



Renaturation
des villes

Renaturation des villes et villages

Circuit de vie d'un dossier FV RVV en Région

CVL

VERSION 2023

Dépôt d'un dossier sous
DS par le porteur de
projet

Récupération du dossier par
l'instructeur AESN – demande des avis
DDT et préf. + compléments éventuels

Présentation en COTECH et
avis

Présentation en
Comité des financeurs
Régional et Décision

Information du porteur de projet
(et convention d'aide le cas
échéant)

Des questions ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION

AESN/Direction Territoriale Seine-Amont/David DUBOIS



Les dispositifs d'appui de la région Centre-Val de Loire

par Mme BONNEAU du Conseil régional

RENATURATION

Cadre n°31 du CRST : Stratégie régionale pour la biodiversité - Trame verte et bleue

Cadre des CRST actuels axé sur la préservation de la biodiversité mais opérations pouvant également participer à la renaturation

Champs d'application : études et aménagements permettant la mise en œuvre de la TVB

Dépenses éligibles :

- Etudes stratégiques, programme d'actions en faveur de la biodiversité, amélioration de la connaissance (Inventaire de la Biodiversité Communale)

- Aménagements permettant la création, restauration/préservation de corridors écologiques (haies, boisements, mares, arbres isolés ...), l'accueil d'espaces animales ou végétales (nichoirs, entretien des milieux naturels par le pâturage)

Financement régional:

Taux de subvention : 80%

QUI VA DISPARAÎTRE EN PREMIER ?



RENATURATION : nouveaux cadres CRST votés en juillet 2023

=> Objectifs d'accélération de la transition écologique et d'adaptation au dérèglement climatique intégrés dans le nouveau cadre CRST voté en juillet 2023 (intégration possible des nouveaux cadres au Bilan à mi-parcours du CRST)

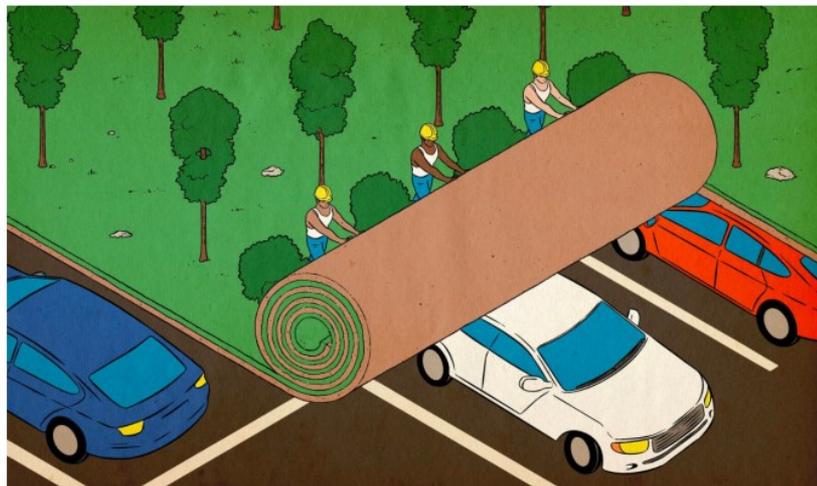
Cadre n°2 : Renaturation des sites artificialisés / urbanisés

Dépenses éligibles

- Etude d'opportunité préalable (pour qualifier le site et identifier sa vocation)
- Acquisition du foncier et aménagement du site :
 - ✓ Ingénierie pour la conception écologique,
 - ✓ Travaux permettant de rendre une vocation agricole, naturelle ou forestière à un espace urbanisé : démolition, dépollution, restauration des sols, végétalisation, aménagement du milieu, phytoremédiation,...

Financement régional

- 📄 Etude d'opportunité : 80 %
- 📄 Acquisition et aménagement : 60 %



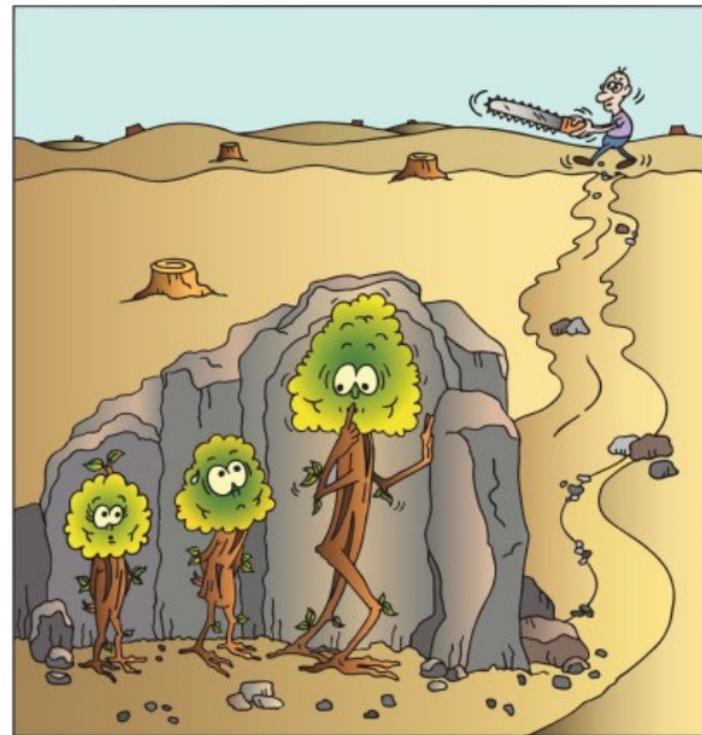
Cadre n°4 : Opération collective de plantation d'arbres et/ou de haies

Dépenses éligibles

- Ingénierie : étude pour prioriser les secteurs de plantation en fonction des enjeux identifiés (ruissellement, coulées de boues, captage, ...).
- Opération groupée (EPCI / groupement de communes, commune seule inéligible): achat de plants et fournitures (paillage, protection contre le gibier,...), préparation des sols, travaux de plantation, frais de communication et d'animations pédagogiques liés à l'opération.

Financement regional

- 50 % pour l'ingénierie et frais de communication et d'animation,
- 80 % pour la mise en oeuvre des opérations (achat plantes, ...)



RENATURATION : nouveaux cadres CRST votés en juillet 2023

Cadre n°1 : Création d'îlots de fraîcheur et confort thermique d'été

Dépenses éligibles :

- Ingénierie stratégique (élaboration d'un plan d'actions contre les îlots de chaleur a minima à l'échelle communale) et opérationnelle (conception et évaluation)
- Aménagements permettant le rafraîchissement de l'espace public (parc urbain, places, cours d'écoles...) : suppression des revêtements imperméables en vue d'une végétalisation, reconstitution du sol, végétalisation favorisant l'ombrage, végétalisation de façades, intégration de milieux humides (mares, noues)

Financement régional

- Ingénierie stratégique : 80 % maximum
- Aménagements, équipements et ingénierie de conception : 40 %



RENATURATION – FEDER OS.2 – Axe 3 Transition énergétique et écologique

Action 24 : Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable

=> lutte contre l'étalement urbain, adaptation au changement climatique et conversion d'espaces urbanisés en espaces naturels et agricoles (renaturation) - Sont prioritairement visées les unités urbaines des pôles définis dans le SRADDET

- **Pour les aménagements urbains en faveur de l'adaptation au changement climatique** : Appel à Manifestation d'Intérêt « Adaptation des espaces urbains au changement climatique – création d'îlots de fraîcheur et amélioration du confort thermique d'été » => Plutôt pour les projets dimensionnants et exemplaires

Dépenses et critères d'éligibilité : les mêmes que pour le CRST (conseil de paysagiste + recours indicateur de confort thermique avant/après)

- Aide FEDER minimale : 25 000€ par site
- Taux de 60% max

AMI en cours / fin le 20 juillet 2024

Cahier des charges : <https://www.europeocentre-valdeloire.eu/appels-a-projets-feder-fse-centre-val-de-loire-et-interregional/>

Adresse mail générique pour l'envoi des dossiers et les questions : AMIadaptationchangementclimatique@centrevalldeloire.fr

RENATURATION – FEDER OS.2 – Axe 3 Transition énergétique et écologique

Action 24 : Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable

Pour les opérations de renaturation : reconversion d'espaces urbanisés, plus ou moins artificialisés, c'est à dire ayant subi des perturbations, à un état proche de son état naturel initial (vocation agricole, forestière, naturelle) : démolition, dépollution, restauration des sols, végétalisation, aménagement du milieu, ...

- Taux : 60% maximum
- Aide FEDER minimale : 25 000 €

Sélection par appel à projets (prévu en 2024)

Séquence 3.

La renaturation

Témoignage sur l'aménagement du quartier des Montoires par M. CAMMAL, maire de Gien et vice-président de la communauté de communes Giennesoises





- GIRATOIRE A LA HOLLANDAISE
- FORMALISER UNE CONNEXION PIETONNE
- RECONFIGURATION DU CHEMIN DE MONTFORT AVEC UNE VOIE MIXTE (CYCLE ET PIETON DE 3M)
- CREATION D'UN PLATEAU
- REFECTON DES TROTTOIRS DES RUES DES CYGONES, DES MESANGES ET DES CYGNES
- CREATION D'UN PLATEAU
- SUPPRESSION DE LA TRAVERSEE DE LA RUE DES LORIOTS - RAQUETTE DE RETOURNEMENT
- CARREFOUR MONTOIRES / JULES CESAR
- CREATION DE PLATEAUX
- AMENAGEMENT DE LA RUE DES VANNEAUX
- PROLONGEMENT DE LA RUE DES VANNEAUX ENTRE LES ROUGES-GORGES ET LES MOUETTES
- CREATION D'UN PLATEAU
- CREATION D'UN PLATEAU
- RECONFIGURATION DE LA RUE JULES CESAR

UN NOUVELLE VISION DU PARC

AXONOMÉTRIE DU NOUVEAU PARC



LES SURFACES DU PARC

Les surfaces du parc actuel

Actuellement, le parc mesure 18 505m² en comprenant les trottoirs des rues des Bergeronnettes, des Loriots et du Chemin de Montfort.

Sans ces trottoirs, le parc mesure un peu plus de 17 000m², soit 1,7ha stricto sensu.

Il est presque entièrement constitué de matériaux perméables mais a tout de même été relié au réseau pluvial pour les parties en terre-graviers.

Le parc actuel :

Surfaces enherbées : 11 670m²

Surface en terre et graviers : 5

370 m² 2 allées pavées : 38 m²

Surface trottoirs : 1 261m²

(parking rue des Loriots : 541 m²)

à ces surfaces là, on peut ajouter dans le projet les deux parkings (école primaire et en face de l'intermarché), l'espace intermarché et l'espace enherbé attenant.

Les autres espaces du futur parc (hors parc actuel) : parking goudron école primaire : 1 869 m²

parking goudron intermarché : 6

191m² espace goudron intermarché : 2

274 m² espace vert attenant

La partie verte qui viendrait compléter le parc mesurerait 12 483 m² en comprenant les trottoirs attenants et 11 293 m² sans les trottoirs des rues Jules César, des Bou-

vreuils, des Bergeronnettes et des Vanneaux.

Total trottoirs attenants au parc : 2 727 m²



LES SURFACES DU PARC

Les surfaces du nouveau parc

En comptant tous les trottoirs attenants, le nouveau parking au sud ouest, les places et fosses d'arbre rue des Bergeronnettes, le futur parc mesure 31 800 m².
Il gagne donc 13 295 m² si l'on prend en compte les trottoirs des rues des Bergeronnettes, des Loriots et du Chemin de Montfort.

Si on ne les prend pas en compte, il mesure avec le parvis de l'école primaire, 29 965 m². Ce calcul s'arrête à la nouvelle limite de LogemLoiret.

Dans cette optique, on compte :

Surfaces en stabilisé : 4 790 m² dont 1 878 m² de parvis et 1 211 m² de voie verte. Surfaces mulch : 500 m²
Surface enrobé foncé/stationnement : 1 178 m²
(Stationnement Bergeronnettes et voirie parking)

Surface fosses d'arbres côté droit rue des Bergeronnettes: 534 m²
Surface mélange terre-pierre (parking et chemin vers le pylone sud): 588 m²

Surfaces enherbées/végétalisées parc : 23 770 m² (hors trottoir côté Est rue des Bergeronnettes). Les fosses d'arbres et espaces plantés dans cette partie mesurent 534 m². La rue des Vanneau est considérée comme une continuité du parc pour les arbres plantés).

Surface végétalisée conservée : 10 548 m²
Surface perméable conservée : 15 079 m²
Surfaces actuellement végétalisées à imperméabiliser pour aménager les allées : 1 123 m²

PARTIE SUD

Surface à renaturer : L'espace Intermarché et le parking
5 221 m² à renaturer selon la nouvelle limite cadastrale (apport de terre : 1 566 m³)

PARTIE NORD :

Surface à renaturer :
-885 m² dans le parc (désimperméabilisation rue des Loriots et sud du parvis, et fosses. Apport de terre de 265 m³)
-444 m² désimperméabilisation pour végétaliser rue des Bergeronnettes (apport de terre : 133 m³)

Surface à revégétaliser :

Les espaces en terre-graviers à ratisser et à planter : 3 964 m² (apport de terre : 1 189 m³)

Total apport de terre sur 30 cm à minima (sous seuil de modification) 3 153 m³



LE NOUVEAU PARC ET LA RUE DES BOUVREUILS : PARTIE SUD



Parking planté



Bande plantée de petits fruits



Arbres fruitiers et prairie fleurie



Pylone 225kV habillé - en option



Prairie avec quelques arbres dont des arbres d'intérêt

Chaises-longues une place et deux places adossées aux buttes, propices à la détente et au jeu libre



LE NOUVEAU PARC ET LA RUE DES BERGERONNETTES : PARTIE CENTRE

Plan masse

Le réaménagement du parking actuel de l'école primaire en un large parvis minéral, doté d'une végétation en pot et d'un grand banc en forme de tribune, confère au parvis un caractère très urbain.

Cet espace (réversible par ailleurs) pourra accueillir des événements festifs ou culturels du quartier, des réunions d'association sans oublier les sorties d'école.



LE NOUVEAU PARC : PARTIE CENTRE



Exemple d'assise avec plusieurs ou un rang de gradin, pouvant accueillir les citoyens lors d'événements



Chaises-longues adossées aux buttes, propices à la détente et au jeu libre



Un objet qui rassemble au centre de la place, pour les petits comme les grands



Des plantations en pots qui marquent la place - en option



LE NOUVEAU PARC : PARTIE CENTRE



Second terrain de pétanque aménagé près du parvis et de l'aire de jeux des petits



Aire de jeux des petits : réutilisation de l'existant



Aire de jeux des petits : balançoires



LE NOUVEAU PARC : PARTIE CENTRE

Croquis du parvis - Arbres en pleine terre



LE NOUVEAU PARC ET LA RUE DES BERGERONNETTES : PARTIE NORD



..... Terrain de pétanque conservé,
cadre en bois pour délimiter le terrain

..... Arbre d'intérêt

..... Arbustives et vivaces plantées
en bordure des habitations

..... Aire de jeux mulch (grands)
- en option

..... Accrobranche bas
(60 cm du sol)

..... Petites buttes

..... Noues

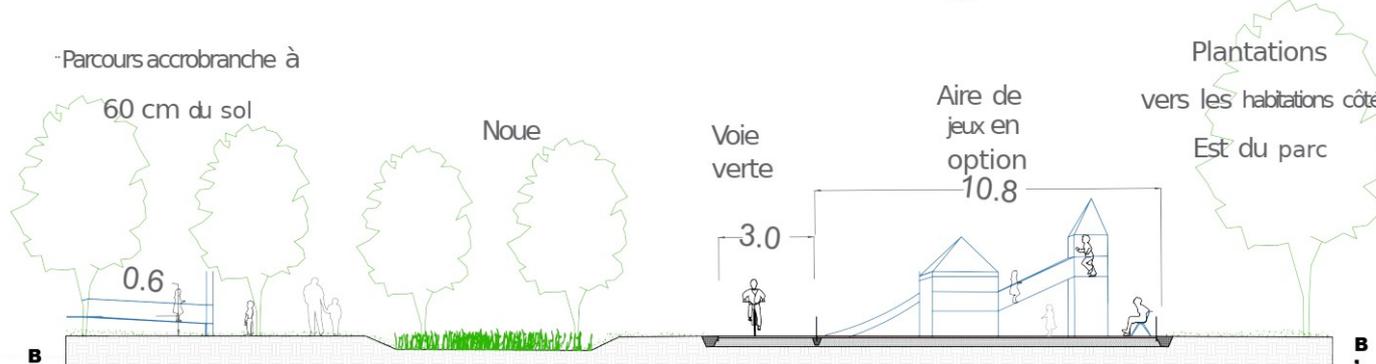
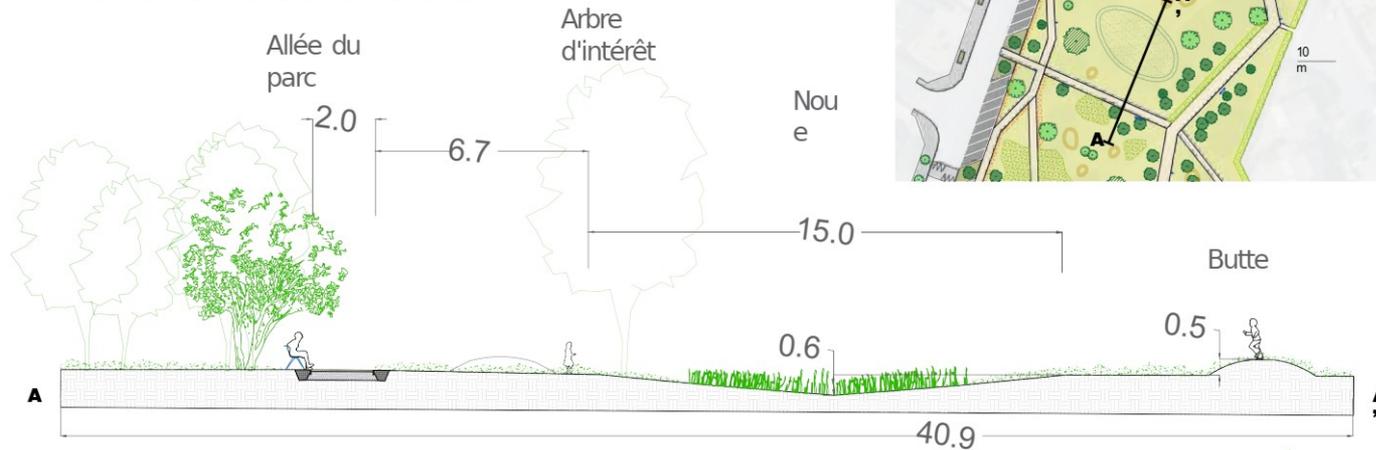
..... Arbustives conservées

LE NOUVEAU PARC ET LA RUE DES BERGERONNETTES : PARTIE NORD

Plan masse et coupe - section nord

La partie nord du parc va également être amplement remodelée : les allées, placettes et cheminements piétons sont retravaillés et accompagnés de plantations de vivaces et d'arbustives. Des petites buttes ponctuent toujours le parc et ici, la topographie est travaillée et un fossé récupérant les eaux pluviales est aménagé.

L'offre de jeux est aussi plus conséquente : un parcours d'accrobranche ainsi qu'une aire de jeux pour les 6-12 ans (en option) prennent place.



LE NOUVEAU PARC : PARTIE NORD



Aménagement d'un circuit accrobranche bas (60cm du sol)



Chaises-longues adossées aux buttes, propices à la détente et au jeu libre



Terrain de pétanque : conservation de l'existant installation de cadres en bois



Aire de jeux (grands) - en option

LE NOUVEAU PARC : PARTIE NORD

Croquis des buttes



Rue des Bergeronnettes

Parcours d'accrobranche
à 60 cm du sol installé
sur les arbres existants et
sur des poteaux

Buttes propicées au jeu libre
(40 à 60cm de haut)

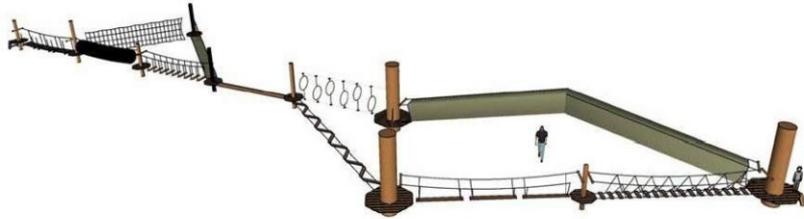
LE NOUVEAU PARC : PARTIE NORD

Parcours accrobranche bas

Installer un parcours d'accrobranche est une manière d'associer faible impact écologique, activité ludique et originalité.

Ci-dessous, des propositions de parcours d'accrobranche à 60 cm du sol. Le mulch sur la photo de droite n'est pas nécessaire du fait de la faible hauteur des installations.

Ce parcours accrobranche peut également être installé sur des poteaux, comme sur les plans ci-dessous.



PALETTE VÉGÉTALE DU PARC

Palette élaborée en partie avec les fiches essences Sésame du CEREMA, adaptées au changement climatique



Prunus avium



Prunus padus



Acer campestre



Corylus avellana



Amelanchier ovalis



Salvia officinalis



Spirea japonica



Sorbus terminalis



Ginkgo biloba



Quercus cerris



Ligustrum vulgare



Callicarpa



Gaura lindheimeri



Achillea millefolium



Sorbus aucuparia



Celtis australis



Pinus sylvestris



Sambucus nigra



Euonymus europaeus



Crocus



Hedera helix

Le Fonds Vert

Par Marie Pausader de la DDT



Avec le **FONDS VERT**,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire



Mise en œuvre du Fonds Vert en 2024

Pérennisation et renforcement du fonds vert avec un budget de 2,5 Mds € par an

Le niveau d'ambition environnemental reste un critère essentiel

Une attention aux projets dans les QPV (en particulier pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires)

Des formulaires simplifiés

Stabilité du bouquet de mesures avec de nouvelles mesures :

- territoires d'industrie,
- mobilité rurale

Mesure biodiversité à travers un nouveau dispositif spécifique

Mise en œuvre du Fonds Vert en 2024

Une ambition forte :

- sur les actions de **soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets** (obligation au 01/01/2024)
- sur les actions de prévention du **risque incendie de forêt**
- sur le développement du **covoiturage**
- sur la **rénovation énergétique** – et en particulier les bâtiments scolaires
- sur les actions de **renaturation**

Mise en œuvre du Fonds Vert en 2024

Maintien des autres mesures :

- **prévention des inondations** (éligibilité des actions élargie)
- **recyclage foncier**
- **rénovation de l'éclairage public** (critères plus restrictifs et taux de subvention plafonné)
- **ingénierie**

Conclusion